

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « Conditions Générales ») sont applicables à :

- toutes ventes de matériel (également et indifféremment dénommées ci-après « Ventes »),
- toutes licences des logiciels et/ou progiciels préalablement à la conclusion du contrat de licence qui prévaudra sur les Conditions Générales,
- toutes prestations de services (également et indifféremment dénommées ci-après « Services »), que HBVR SAS s'engage à effectuer pour le client et les engagements réciproques du client.

Elles s'appliquent pendant toute la durée d'exécution des prestations mentionnées en tant que tel sur le devis joint aux présentes Conditions Générales.

## 2. Acceptation des conditions Générales

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales, annexées au devis ou disponibles sur le site <https://www.hbvr.fr> constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne les prestations dues au client et se substituent à tout accord verbal et/ou écrit antérieur.

**Toute commande passée à HBVR SAS et enregistrée est considérée comme ferme et irrévocable. Elle constitue de la part du client une acceptation expresse des Conditions Générales en vigueur au moment de sa commande.**

En conséquence, les Conditions Générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions (i) que le client pourrait tenter d'imposer, même si celles-ci figurent dans un document remis ultérieurement ou visant expressément à exclure ou prévaloir sur les Conditions Générales incompatibles ou (ii) éventuellement contenues dans toute autre acceptation ou contre-offre faite par le client.

Tout ajout, altération, modification et/ou révision des Conditions Générales proposées par le client seront réputés rejetés par HBVR SAS, sauf acceptation expresse et préalable de la part de cette dernière.

HBVR SAS se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales. Les modifications portées aux Conditions Générales entrent immédiatement en vigueur et s'appliquent à toute commande passée après leur entrée en vigueur.

## 3. Commande des prestations

Toute demande de prestations émise par le client, à partir de laquelle HBVR SAS établit son devis, doit comporter :

- l'identité du client et ses coordonnées postales
- la nature du Service sollicité et/ou du matériel souhaité, et toute information utile à sa bonne exécution.

Le devis établi par HBVR SAS constitue une offre de contracter valable pendant la durée de validité indiquée sur ce devis à compter de la date qu'il mentionne, à moins que HBVR SAS ne révoque son offre dans ce délai.

En cas d'acceptation par le client, celui-ci devra émettre un bon de commande devant comporter le libellé exact du Service et/ou du matériel commandé tel que formulé dans le devis et la référence de ce devis ou la signature avec bon pour accord du devis par le Client vaudra acceptation.

HBVR SAS adressera une confirmation de commande au client dans un délai de 10 (dix) jours.

Le client est responsable envers HBVR SAS de la précision des termes de sa commande et de la communication des informations utiles relatives aux conditions d'exécution des Services et/ou Ventes et cela dans un délai raisonnable pour permettre à HBVR SAS d'exécuter les Services et/ou Ventes conformément aux Conditions Générales.

Les montants des offres sont fermes et non révisables sous réserve que la commande du client parvienne avant le délai de validité indiqué sur le devis.

Toute modification de la commande sollicitée par le client devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération par HBVR SAS que si cette dernière en a accusé réception, avant le début de la réalisation de sa prestation.

Dans ce cas, le prix pratiqué sera fonction de la prestation ainsi modifiée.

#### **4. Prix**

Le prix des logiciels, Services et Ventes de matériel est celui indiqué dans le devis. Il est libellé en euros et calculé net hors taxe. Sauf stipulations écrites contraires :

- la facturation des logiciels fera l'objet d'une facture le mois de la commande sauf stipulations spécifiques spécifiées dans le contrat de licence,
- les Services effectués par HBVR SAS feront l'objet d'une facture émise le mois de la prestation,
- le matériel fera l'objet d'une facture émise le mois de la livraison.

Les réclamations portant sur la facturation, quelle qu'en soit la nature, ne seront admises que dans un délai maximum de 15 (quinze) jours après réception de la facture par le client.

Les commandes sont payables par virement bancaire à l'ordre de HBVR SAS suivant les conditions impératives figurant sur le devis; les coordonnées bancaires exactes de HBVR SAS figurent sur la facture.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé (loi NRE n°2001-420 du 15 mai 2001).

A défaut de règlement dans le délai mentionné dans le devis, HBVR SAS pourra refuser d'honorer les commandes qui lui seraient présentées par le client jusqu'au paiement complet des sommes dues.

En outre, le non-respect des modalités de règlement fera l'objet de facturation d'intérêt de retard à un taux égal à trois fois le taux légal selon la législation en vigueur.

Cette pénalité court à compter de la date d'exigibilité du prix jusqu'à son complet paiement, soit le jour où les comptes de HBVR SAS sont crédités des fonds.

Si, selon les termes applicables à une commande, le prix est exigible selon un échéancier, le non-paiement par le client à son échéance d'une seule facture entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des factures, et donne droit à HBVR SAS de suspendre toute prestation en cours. L'article L 441-6 du Code du Commerce prévoit une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de non-paiement à bonne date. Suivant décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, cette indemnité a été fixée à 40 € et vient s'ajouter aux intérêts de retard.

Le client n'a aucun droit de procéder à une compensation, rétention ou tout autre procédé similaire.

#### **5. Modalités de livraison du matériel**

Les commandes supérieures à 400 € HT seront livrées Franco de port. Les commandes inférieures ou égales à 400 € HT seront livrées avec des frais de port spécifiés dans le devis. Les délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le client. En outre HBVR SAS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages pouvant provenir du retard causé par toute circonstance qui ne lui serait pas imputable, y compris les retards dus au transport des matériels, à l'interdiction de livrer pouvant être décrétée par les autorités publiques, à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française, à un incendie, grèves totales ou partielles d'usine ou des transports, fermetures d'entreprises, etc. Tout retard de livraison causé par des circonstances de cette nature, ne pourra, en aucun cas, ni justifier l'annulation de la commande par le client ni donner lieu à l'octroi de dommages-intérêts. Les risques de perte ou de détérioration des matériels, même en cas de force majeure, et tous les risques de responsabilité liés à l'existence ou l'utilisation des matériels, passent au client au moment de la livraison et ce malgré la clause de réserve de propriété s'appliquant aux matériels vendus.

#### **6. Annulation de la prestation de Service enregistré**

Dans l'hypothèse où le client annulerait la prestation de Service commandée, enregistrée et planifiée, HBVR SAS percevra des frais d'annulation selon l'échéancier suivant :

- annulation plus de 20 (vingt) jours ouvrés avant la date planifiée et confirmée du Service, aucun frais ne sera prélevé au client,
- annulation entre 10 (dix) et 20 (vingt) jours ouvrés avant la date planifiée et confirmée le client sera redevable de 50 (cinquante) % du prix du Service annulé figurant sur le devis,
- annulation moins de 10 (dix) jours ouvrés avant la date planifiée et confirmée du Service annulé visé sur le devis, le client sera redevable de l'intégralité du prix du Service annulé figurant sur le devis.

Dispositions spécifiques concernant les formations : Dans le cas où le nombre de participants inscrits pour des formations inter-entreprises est inférieur à 3 (trois) HBVR SAS se réserve le droit d'annuler la tenue de ladite formation après en avoir informé par écrit (mail avec accusé réception serveur ou lettre simple) le client inscrit avec un préavis de 5 (cinq) jours ouvrés avant la date effective de la prestation annulée ; le client choisira une autre date selon le calendrier proposé par HBVR SAS.

## 7. Responsabilité et Garantie

Dans le cadre des Conditions Générales, HBVR SAS est tenue uniquement à une obligation de moyen.

Le client sera considéré comme seul responsable de son utilisation des Services réalisés et du matériel livré par HBVR SAS.

Par ailleurs, le client est tenu de vérifier la conformité du matériel avec la commande et l'état de celui-ci à son arrivée. A peine de forclusion, le client doit formuler toute réclamation, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au plus tard dans les 48 (quarante-huit) heures de la date de l'arrivée du matériel au lieu de destination. Passé ce délai, le matériel sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent. Tout retour doit être accompagné d'un document (papier en tête ou bon de retour de l'expéditeur) expliquant les raisons de cette réexpédition. Tout retour non autorisé préalablement sera rigoureusement refusé. La garantie de HBVR SAS est limitée à l'échange du matériel.

HBVR SAS exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects, tel que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquences du recours de tiers ou pertes trouvant leur origine ou étant la conséquence du Service réalisé et/ou du matériel fourni, quand bien même le client en aura été préalablement avisé.

La responsabilité civile de HBVR SAS ne pourra être engagée de son fait ou de celui de ses collaborateurs, que dans le cadre d'actes accomplis par elle ou par ceux-ci dans le cadre de l'exécution des présentes et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde ou dolosive de HBVR SAS ou de l'un de ses collaborateurs.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de HBVR SAS serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que HBVR SAS pourrait être amenée à verser ne pourra excéder le montant perçu par HBVR SAS au titre de la prestation en cause et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour le faire aboutir.

Sauf accord écrit entre les parties, le matériel est garanti à compter de la date portée sur le bon de livraison, contre tous vices ou défauts pour lesquels HBVR SAS est tenu par une obligation légale (vices cachés). Les défauts ou détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale ...) sont exclus de la garantie. En outre, HBVR SAS en tant que revendeur du matériel n'est pas en mesure d'assurer sur le matériel toute prestation pouvant être qualifiée de service après-vente (SAV). Le client devra s'adresser directement auprès du fournisseur du matériel pour obtenir tout entretien, réparation ou autre prestation qualifiée de SAV.

## 8. Propriété intellectuelle

HBVR SAS détient et conserve la propriété pleine et entière des éléments protégés par un droit de propriété intellectuelle, tels que les supports de formation, sauf stipulation contraire expresse de la part de HBVR SAS.

HBVR SAS se réserve le droit d'utiliser les travaux qu'elle aura tirés de l'étude et de la réalisation des Services effectués pour le client.

Le client reconnaît expressément que HBVR SAS pourra fournir à des tiers, concurrents compris, des Services identiques à ceux effectués pour le compte du client.

### **9. Clause de réserve de propriété**

Le matériel demeure la propriété de HBVR SAS jusqu'à complet encaissement de leur prix TTC en principal et en intérêts conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980. Le transfert des risques et de la charge de l'assurance s'opère dès la signature du bon de livraison du matériel par le client.

### **10. Confidentialité**

De convention expresse, HBVR SAS s'engage à tenir pour strictement confidentielles les informations techniques, économiques et scientifiques, secrets d'affaires et/ou d'exécution, dont elle pourra disposer à l'occasion de l'exécution des Services et se porte garant de son respect par son personnel et d'éventuels sous-traitants amenés à les connaître.

HBVR SAS s'engage à utiliser les informations qui lui auront été communiquées aux seules fins d'exécution des présentes Conditions générales.

L'utilisation de télécopie et de courrier électronique pris en tant que moyen de communication (notamment pour la transmission d'information ou l'envoi de documents) entre les parties est considérée sauf stipulation expresse contraire, comme assurant l'exigence de confidentialité décrite dans les Conditions générales.

Cette obligation de confidentialité prendra fin 1 (un) an après la survenance de la fin de(s) la prestation(s) réalisée(s).

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux informations qui :

sont tombées dans le domaine public sans faute de HBVR SAS

ou

ont été révélées à HBVR SAS par un tiers indépendant des parties non tenu pour une obligation de confidentialité à l'égard du Client.

### **11. Clause contractuelle de communication**

En contrepartie de conditions financières exceptionnellement consenties au Client, HBVR SAS peut demander au Client d'autoriser la communication autour du contrat signé selon les dispositions suivantes :

Dès la signature du contrat un communiqué de presse, validé par le client, annonçant la signature du contrat peut être rédigé et diffusé par HBVR SAS.

Dès la fin de l'installation :

Droit de citation de la marque et du logo de la société du Client dans les présentations, brochures, plaquettes de HBVR SAS etc ...

Rédaction par HBVR SAS d'une Success Story après validation du client.

Sur la base de la Success Story, rédaction et diffusion d'un communiqué de presse par HBVR SAS validé par le Client, et/ou sollicitation du Client pour des interviews avec des journalistes après accord préalable.

Sollicitation, avec des recommandations et des limitations de HBVR SAS, pour des interventions dans des séminaires à destination de prospects ou de clients, pour des demandes téléphoniques ou pour des visites sur site de prospects.

## **12. Force majeure**

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du (des) Service(s) est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit ou de cause extérieure telle que définie par la jurisprudence française.

## **13. Sous-traitance**

Le client reconnaît expressément que HBVR SAS est susceptible de sous-traiter la commande à un tiers compétent et autorise par conséquent HBVR SAS à transmettre audit tiers toute information nécessaire pour l'exécution du Service commandé.

## **14. Loi applicable**

Les présentes Conditions générales sont régies par la loi française, alors même que l'une des parties serait de nationalité étrangère et/ou que le contrat s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger.

## **15. Jurisdiction compétente**

Tout litige qui s'élèverait à propos de son exécution et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de HBVR SAS.